

Arras, le 4 novembre 2014



La Fédération Syndicale Unitaire

A

**Monsieur le Directeur Académique des
Services de l'Education Nationale**

Maison des sociétés
16 rue Aristide Briand
62 000 Arras
03.21.71.14.89 - fsu62@fsu.fr

OBJET : CTSD du 10 novembre

Monsieur le Directeur Académique,

Vous nous avez adressé en date du 10 octobre une convocation en vue d'un CTSD fixé le 10 novembre.

Or, à ce jour, nous n'avons pas reçu les pièces et documents nécessaires à l'accomplissement de nos fonctions, et notamment ceux relatifs à l'ordre du jour que nous avez fixé, tels que le bilan de la rentrée scolaire 2014, et les orientations générales pour la rentrée 2015.

Vous n'ignorez pas que la délégation FSU est composée de personnels en poste dans les établissements, qui doivent organiser leur investissement syndical tout en exerçant au mieux leurs missions professionnelles.

Ce choix syndical nous permet d'avoir conscience de la charge de travail des services, tout en marquant notre attachement à l'application de l'article 50 du Décret n° 2011-184 du 15 février 2011 - relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat-, qui stipule les documents soient transmis « au plus tard huit jours avant la date de la séance ».

Certains que ces documents nous parviendront désormais rapidement, et de l'intérêt que vous porterez à notre demande, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Académique, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour la FSU 62,

Jean-François CAREMEL
Secrétaire SNES-FSU 62